



Monsieur Patrice Tizon
DGA Ressources Humaines
AIR FRANCE

Roissy, le 12 décembre 2025

Objet : Accord sur la prévention et le traitement des violences au travail 2026-2031
Lettre de réserve de l'UNSA Aérien Air France à annexer à la signature

Monsieur le Directeur,

L'UNSA Aérien Air France a participé activement à cette négociation durant près de neuf mois, à travers un nombre important de réunions pour enfin aboutir à cet accord. Ce temps de travail considérable s'explique notamment par des premières versions d'accord étonnamment peu développées, et par l'absence initiale de plusieurs dispositions pourtant présentes dans l'accord « Prévenir et Agir » de 2020.

Au cours de ces négociations, l'UNSA a formulé de nombreuses propositions constructives, qui ont été inscrites dans le texte, et nous prenons acte positivement des avancées de l'accord.

Néanmoins, nous avons alerté à plusieurs reprises sur certaines évolutions du dispositif qui constituent des retraits importants par rapport à l'accord de 2020, notamment :

- La suppression de la collégialité dans le processus de traitement et d'enquête, désormais recentré sur le Responsable QVCT, le service de prévention et de lutte contre les violences au travail, et la Direction.
- La suppression de la possibilité pour un salarié se déclarant victime de demander explicitement le dépôt de son signalement.
- La disparition de la possibilité d'être accompagné lors de la restitution des conclusions d'enquête, sous réserve d'une étude future.

Vous assumez ce recentrage décisionnaire. Pour notre part, nous rappelons que la collégialité n'est pas une cogestion, mais une garantie de neutralité et d'équilibre. Sa diminution constitue un risque que nous suivrons avec attention. De même, l'absence actuelle d'accompagnement lors de la restitution demeure, pour nous, une fragilité majeure qui devra être corrigée.

En signant cet accord, l'UNSA Aérien Air France souhaite permettre la mise en œuvre rapide d'un dispositif ambitieux en matière de prévention, de formation et de sensibilisation, qui constitue un axe positif de cet accord.

Nous tenons néanmoins à formuler ces réserves et à souligner que notre organisation sera particulièrement vigilante à ce que l'application de l'accord reste impartiale, transparente et protectrice. Le Comité de suivi sera à cet égard un espace essentiel pour vérifier la mise en œuvre fidèle des engagements pris.

Dans cet esprit, et malgré les réserves exprimées, nous faisons le choix collectif de signer cet accord pour que les salariés puissent bénéficier sans délai des avancées obtenues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien Air France

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lamure".